PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT
MUNICIPALITÉ DE LAMBTON

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT INTITULÉ :

PROJET DE RÈGLEMENT NO 23-573 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 09-345 AFIN DE BONIFIER LA RÉGLEMENTATION SUITE À LA MODIFICATION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT

Aux personnes et organismes intéressés par un projet de règlement modifiant le Règlement de zonage de la municipalité.

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée :

QUE le conseil municipal, suite à l'adoption, par sa résolution numéro 23-10-288 à sa séance du 10 octobre 2023, du projet de règlement numéro 23-573 intitulé PROJET DE RÈGLEMENT N^{O} 23-573 MODIFIANT LE RÈGLEMENT de zonage no 09-345 AFIN DE BONIFIER LA RÉGLEMENTATION SUITE À LA MODIFICATION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT , tiendra une assemblée publique de consultation le 14 novembre 2023 à compter de 19h30, , au 213, rue de l'Aréna à Lambton, en conformité des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) ;

- Le règlement vise à inclure les modifications suivantes:

- Changer le zonage des parties des lots 5 688 308 et 6 103 351.

QU'AU cours de cette assemblée publique, le maire (ou un autre membre du conseil désigné par le maire) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet ;

QUE ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, aux heures ordinaires de bureau;

DONNÉ À LAMBTON

CE 20 IÈME JOUR D'OCTOBRE 2023

Julie Roy
Directrice générale / Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Julie Roy, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la *Loi*, le 20 octobre 2023.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT CE 20 IÈME JOUR D'OCTOBRE 2023.

Julie Roy
Directrice générale / Greffière-trésorière